

## **Remise à Niveau Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes - SSIAP 3**

### **Objectif de formation**

Actualiser, compléter et perfectionner les connaissances et compétences des chefs de service SSIAP 3 n'ayant pas exercé leur fonction pendant plus de trois ans ou dont le diplôme a dépassé sa date limite de validité, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

### **Durée de la formation**

35 heures (5 jours) hors examen et temps de déplacement.

### **Profils des stagiaires :**

- Chefs de service de sécurité incendie n'ayant pas exercé leur fonction pendant plus de 3 ans
- Titulaires du SSIAP 3 dont la date limite de recyclage est dépassée
- Personnes dont le diplôme est expiré depuis plus de trois ans

### **Nombre de stagiaires :**

12 personnes maximum par session

### **Prérequis :**

- Être titulaire du SSIAP 3 (ou diplôme ERP 3 ou IGH 3)
- Être titulaire d'une attestation de secourisme (SST, PSE 1 ou équivalent) en cours de validité
- Certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois
- Maîtrise de la langue française (écrit et oral)

### **Objectifs pédagogiques du programme :**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les évolutions réglementaires en matière de sécurité incendie
- Gérer et manager un service de sécurité
- Conseiller un chef d'établissement en matière de sécurité incendie
- Élaborer le budget du service sécurité
- Assurer les relations avec les commissions de sécurité
- Gérer les risques quotidiens et lors de travaux

- Organiser la formation du personnel

### **Contenu de la formation en jour :**

Jour 1 : (7h)

#### 1. Documents administratifs (3h)

- Les obligations en matière d'affichage
- Élaboration des cahiers des charges
- Le règlement de sécurité
- Analyse critique et retour d'expérience
- Les différents plans (plan de prévention, plan d'intervention, plans d'évacuation, etc.)

#### 2. Commissions de sécurité (4h)

- Composition et rôle des commissions de sécurité
- Missions des commissions de sécurité
- Documents présentés aux commissions
- Procès-verbal de la commission
- Préparation d'une commission de sécurité
- Suivi des prescriptions

Jour 2 : (7h)

#### 3. Réglementation (7h)

- Rappels sur le Code de la Construction et de l'Habitation
- Règlement de sécurité dans les ERP
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le Code du Travail
- Normes applicables en sécurité incendie
- Évolution des textes réglementaires
- Accessibilité des personnes handicapées

Jour 3 : (7h)

#### 4. Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées (2h)

- Les dispositions réglementaires
- Les commissions d'accessibilité
- Les exigences en matière d'évacuation des personnes en situation de handicap
- Les solutions techniques et organisationnelles

#### 5. Étude de cas (5h)

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement
- Rappel de la méthode
- Lecture de plans
- Identification des contraintes réglementaires
- Rédaction d'une notice technique de sécurité
- Identification des non-conformités

#### Jour 4 : (7h)

#### 6. Gestion des risques (4h)

- Évaluation des risques professionnels
- Réalisation des travaux de sécurité
- Élaboration du document unique
- Le plan de prévention
- Méthodologie d'évaluation des risques
- Gestion des interventions d'entreprises extérieures
- Analyse des risques de chantier

#### 7. Moyens de secours (3h)

- Moyens d'extinction (extincteurs, RIA, colonnes sèches et humides, systèmes d'extinction automatique)
- Systèmes de Sécurité Incendie (SSI)
- Composition et fonctionnement des SSI
- Les détecteurs
- Implantation des moyens de secours

- Gestion technique du bâtiment
- Les différents moyens de communication

Jour 5 : (7h)

#### 8. Organisation d'un service de sécurité incendie (4h)

- Management du service
- Recrutement : élaboration d'une fiche de poste
- Missions des agents de sécurité incendie
- Documents du service
- Suivi des contrôles périodiques réglementaires
- Élaboration des plannings et des budgets
- Le code de déontologie
- La gestion des conflits
- Modalités de transmission des consignes

#### 9. Budget du service sécurité (3h)

- Suivi budgétaire du service
- Investissements et fonctionnement
- La règle des marchés publics
- Procédures d'achats
- Contrats de maintenance et de prestations de service
- Élaboration d'un budget prévisionnel
- Analyse des coûts

#### **Équipe pédagogique :**

- Formateurs titulaires du SSIAP 3 avec expérience professionnelle significative (5 ans minimum)
- Officiers supérieurs de sapeurs-pompiers
- Spécialistes en prévention des risques
- Experts en sécurité incendie
- Professionnels du management et de la gestion

- Juristes spécialisés en droit de la sécurité

**Moyens pédagogiques et techniques :**

- Supports de cours individuels
- Documents audiovisuels
- Poste de sécurité équipé (SSI catégorie A)
- Système informatisé d'aide à l'exploitation
- Outils informatiques (logiciels spécifiques)
- Logiciels de gestion budgétaire
- Plans d'établissements
- Documentation technique et administrative
- Textes réglementaires officiels
- Ordinateurs avec logiciels de bureautique et de dessin
- Échantillons de matériaux et éléments de construction
- Équipements de protection et de sécurité
- Registres de sécurité
- Vidéoprojecteur

**Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation :**

- Feuilles de présence
- Évaluation formative tout au long de la formation
- Études de cas pratiques
- QCM d'évaluation des connaissances théoriques
- Évaluation des compétences managériales et de gestion
- Mises en situation de gestion de service
- Formulaire d'évaluation de la formation

**Validation de la formation :**

- Présence à l'ensemble des séquences programmées
- Participation active aux exercices pratiques
- Validation des connaissances théoriques et pratiques

**Sanction de la formation :**

Attestation de remise à niveau SSIAP 3 délivrée par l'organisme de formation et reconnue par le Ministère de l'Intérieur (validité 3 ans).

**Financement de la formation :**

- Financement employeur (plan de développement des compétences)
- OPCO (Opérateurs de compétences)
- Financement personnel
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Transition Pro
- Pôle Emploi

**Recyclage :**

Obligatoire tous les 3 ans (21 heures).

**Délais d'accès :**

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles et de réception des documents requis.

**Suite de parcours :**

- Formations universitaires en gestion des risques
- Diplômes en management de la sécurité
- Formations spécialisées en audit et conseil
- Formations en management de crise
- Masters spécialisés en sécurité globale

**Débouchés :**

- Chef de service de sécurité incendie en ERP et IGH
- Responsable sécurité en entreprise
- Consultant en sécurité incendie
- Préventionniste
- Chargé d'hygiène et de sécurité
- Responsable de service prévention
- Formateur en sécurité incendie

- Responsable de projets sécurité

### **Accessibilité**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions. Nous consulter pour étudier les possibilités d'aménagement en fonction des spécificités du métier.

### **Quelques chiffres :**

Taux de satisfaction :

Taux de réussite :

Taux d'abandon :